

SANKARA – Journal éditorial et d'anonymisation

Mise à jour : 13 août 2026 · Version ^{10.5.0}

- Fichiers sources examinés : 148
- Photographies publiées sans métadonnées : 64
- Pages documentaires publiées avec anonymisation irréversible : 80
- Sources privées non publiées : 4

Catégories anonymisées

- Noms de salariés, d'experts et de tiers privés
- Numéros de sinistre, de dossier et d'adhérent
- Adresses électroniques, numéros de téléphone et adresses postales privés
- IBAN/BIC et autres coordonnées bancaires
- Liens de transfert, signatures et identifiants directs

Procédure technique

La publication utilise de nouvelles images raster. Les zones noires d'anonymisation ont été intégrées définitivement aux pixels avant la réduction des images. Les fichiers originaux et les calques masqués ne font pas partie du site. Les métadonnées EXIF et GPS ont été supprimées lors de l'enregistrement des fichiers publics.

Sources volontairement non publiées

Quatre fichiers restent privés : trois images d'une pièce d'identité et une photographie de documents médicaux. Les images d'identité n'apportent aucune valeur probante publique supplémentaire. La photographie médicale est prise en compte lors de l'examen privé des sources, mais reste entièrement hors de la version publique en raison de sa grande sensibilité. Le site limite les informations publiées sur ma santé à un bref résumé, expressément présenté comme mon propre récit ; il ne formule aucun diagnostic autonome et n'affirme aucun lien de causalité médicalement établi. Sept sources auparavant retenues ont été publiées après recadrage ou anonymisation irréversible.

Nouvelles photographies antérieures

J'ai versé neuf photographies supplémentaires au dossier comme images antérieures à la collision et les ai publiées sous forme de nouveaux dérivés WebP sans métadonnées. Leurs dates exactes ne sont pas vérifiées publiquement. Elles documentent donc l'état général antérieur et l'usage réel, tandis que la photographie datée du 8 janvier 2026 reste la pièce publique la plus solide sur l'état immédiatement antérieur. La publication ne constitue pas une licence générale de réutilisation externe.

Distinction éditoriale centrale

La responsabilité dans son principe est présentée comme admise ou comme n'étant plus contestée sur la base de la gestion documentée du dossier de responsabilité civile, de l'analyse de responsabilité figurant dans le texte de l'expert et de l'offre d'indemnisation. Le montant de l'indemnisation reste une question distincte et contestée. Deux objections à l'évaluation sont documentées : le courriel d'envoi du 30 mars montre les deux pages du contrat d'achat jointes lors de l'envoi à MAIF, tandis que l'expert ne décrit qu'une version tronquée sans données sur l'acheteur, le vendeur ou le bateau. La valeur annoncée avant sinistre a également été déduite d'un examen ultérieur des documents et photographies du bateau déjà endommagé. Le dossier public ne permet pas d'établir à quel stade cet écart documentaire est apparu.

Limites éditoriales

Mes allégations sont clairement présentées comme relevant de ma propre position. La saisine d'une autorité n'est pas présentée comme une constatation de cette autorité. Les décisions comparatives concernent des faits différents et ne démontrent pas l'existence d'un comportement systématique.

Les données de santé sont limitées au résumé nécessaire à la présentation du dossier. Les documents médicaux bruts, résultats d'analyses, données de traitement et identifiants directs ne sont pas publiés.